

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2024-18
du 12 JUIN 2024**

Madame la Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Du 12 juin au 3 juillet 2024, les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local et à l'extérieur :

Dates	Activités	Tarifs
12/06/2024	Peinture sur mini toile	1 euro
19/06/2024	Création d'animaux en perle	1 euro
26/06/2024	Peinture des bancs	1 euro
03/07/2024	Crêpes	1 euro

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 17 JUIN 2024
Notifiée le : 17 JUIN 2024
Affichée le : 17 JUIN 2024

